



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Résultats des conférences de l'ONU: Sommet mondial pour le développement durable

Introduction

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale a débattu de la contribution du BIT au Sommet mondial pour le développement durable à sa 283^e session, en mars 2002¹. Le présent document rend compte au Conseil d'administration de la contribution du BIT aux préparatifs de ce Sommet, résume les résultats du Sommet les plus pertinents pour l'OIT et ses mandants et indique les domaines dans lesquels le Bureau pourrait prendre des mesures de suivi².

Processus préparatoire

2. Le Sommet de Johannesburg avait pour mission d'évaluer les progrès accomplis depuis la tenue, à Rio de Janeiro, en 1992, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – et, en réalité, les progrès réalisés depuis la Conférence de Stockholm en 1972 – et de réaffirmer l'engagement en faveur d'une meilleure mise en œuvre d'Action 21 et d'autres décisions prises à Rio. Le Sommet de Johannesburg est allé plus loin que la Conférence de Rio, qui s'est attachée aux questions d'environnement et de développement, puisqu'il était essentiellement axé sur le concept de développement durable et ses trois piliers interdépendants que sont le développement économique, la protection de l'environnement et le progrès social. L'accent particulier qui a été mis sur les questions d'ordre social a précisément constitué l'épicentre de la contribution du BIT au processus préparatoire. Le Bureau a mis en œuvre une stratégie proactive dans le but de renforcer la dimension sociale du développement durable et de mieux l'intégrer aux deux autres dimensions de cette notion; le rôle que jouent le programme de l'OIT pour un travail décent et les mandants tripartites de l'Organisation dans la réalisation du développement durable a été particulièrement accentué.

¹ Documents GB.283/ESP/4 et GB.283/12.

² Il s'agit d'une version révisée et mise à jour du document GB.285/ESP/6/2 soumis à la Commission ESP lors de sa réunion de novembre 2002, dont l'examen a été reporté à mars 2003.

3. Le Bureau a participé activement à toutes les sessions du comité préparatoire, y compris aux débats en séance plénière et aux réunions informelles de négociation, et a coopéré étroitement avec un certain nombre de délégations nationales, d'organisations intergouvernementales et de grands groupes afin que la dimension sociale du développement durable et ses implications sur le monde du travail soient correctement reflétées dans le projet de plan de mise en œuvre. La négociation de ce texte a été particulièrement complexe et confuse, ce qui explique que, lors du deuxième comité préparatoire, le projet soit devenu un document extrêmement long et exhaustif qui, pour finir, n'a pas été retenu. Un nouveau texte abrégé et révisé a été soumis au troisième comité préparatoire à New York (mars-avril), mais n'a toutefois pu faire l'objet d'un accord final, contrairement à ce qu'avait souhaité l'Assemblée générale, notamment parce qu'il a été jugé trop long et trop diffus. Le quatrième comité préparatoire qui s'est tenu à Bali en mai et juin a dû, par conséquent, consacrer la quasi-totalité de ses réunions à la recherche d'un consensus sur le projet relativement long de plan de mise en œuvre (qui comportait plus de 50 pages) au détriment de la rédaction du texte de la Déclaration. A l'issue de la session de Bali, quelque 75 pour cent du projet de plan de mise en œuvre avaient fait l'objet d'un consensus; de plus amples négociations – qui se sont du reste poursuivies au cours du Sommet – ont été nécessaires pour parvenir à un accord sur les autres 25 pour cent du texte qui concernaient des questions éminemment politiques, complexes et sensibles. Toutefois, nombre de délégations présentes à Bali ont identifié, *in fine*, les divers éléments susceptibles de figurer dans la Déclaration, même s'il n'a pas été possible de parvenir à un accord quant à sa forme ou à sa teneur.
4. Entre la session de Bali et la tenue du Sommet à Johannesburg, le BIT a été convié à participer à un «mini-Sommet» à Rio de Janeiro, sur invitation du Président brésilien, M. Cardoso, auquel ont notamment participé le Premier ministre suédois, M. Persson, et le Président sud-africain, M. Mbeki, ainsi que d'autres dirigeants de premier plan impliqués dans le processus préparatoire du Sommet pour le développement durable. Le BIT a mis à profit cette réunion pour établir des contacts personnels entre le Directeur général et ces chefs d'Etat ainsi que d'autres hauts responsables politiques, et notamment pour obtenir leur appui concernant le renforcement de la dimension sociale du développement et souligner l'importance capitale de l'emploi sur la réduction de la pauvreté, le dialogue social et la gestion du changement, en ce qui concerne tant la transition vers un mode de production et de consommation plus viable qu'une meilleure protection et gestion des ressources naturelles. Lors de cette réunion, les objectifs de l'OIT ont été largement appuyés, ce qui a facilité les efforts déployés par le Bureau à Johannesburg.
5. Outre la diffusion des messages clés de l'OIT durant et entre les sessions préparatoires, le BIT a organisé en parallèle une série d'événements officiels. Ainsi, lors du troisième comité préparatoire, à New York, le BIT a organisé une réunion sur le thème «Renforcer la dimension sociale du développement: emploi, dialogue social et développement durable» à laquelle ont participé plus de 40 représentants de gouvernements (notamment le Brésil, la Belgique, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni), d'organisations intergouvernementales (l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de grands groupes, dont des syndicats (Confédération internationale des syndicats libres (CISL)) et des organisations du commerce et de l'industrie (Organisation internationale des employeurs (OIE))). Les représentants du Bureau ont souligné l'importance capitale de la prise en compte des notions d'emploi, de protection sociale et de dialogue social dans le projet de plan de mise en œuvre en négociation. Un débat élargi a permis de constater que des efforts supplémentaires accrus étaient nécessaires pour renforcer la dimension sociale du développement durable et obtenir un appui actif à cet égard jusqu'à la tenue du Sommet. A Bali, le BIT a organisé une Table ronde tripartite sur l'emploi, le dialogue social et la protection sociale, dont le thème était «Parvenir à un développement durable au travail», qui a également obtenu un niveau important de participation. Le BIT a, à cette occasion,

fait valoir qu'il était prioritaire de s'assurer que ces notions figurent effectivement dans les textes du Sommet; les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs présents à Bali ont également indiqué quelles étaient selon eux les priorités que devait aborder le Sommet et ont en particulier souligné combien le dialogue social et la mobilisation sur le lieu de travail contribuent au développement durable.

Le Sommet de Johannesburg

6. La délégation du BIT au Sommet de Johannesburg était menée par le Directeur général. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en mars, M. Somavia était accompagné des trois membres du bureau du Conseil d'administration, à savoir Lord Brett, l'ambassadeur Chung et M. Funes de Rioja. En outre, d'autres conseillers politiques et techniques et des fonctionnaires venus en renfort du siège mais aussi des bureaux sur le terrain ont participé aux réunions formelles et à de nombreuses autres activités organisées en marge du Sommet, notamment au Forum mondial de la société civile. La déclaration prononcée par le Directeur général au Sommet est reproduite dans l'annexe I du présent document.
7. Le BIT – et les questions d'ordre social qu'il s'est efforcé de diffuser – a bénéficié d'une relative visibilité à Johannesburg. Plusieurs événements organisés en marge du Sommet ont connu un franc succès. La Table ronde tripartite sur l'emploi, le dialogue social et la protection sociale a permis au Directeur général et aux membres du bureau du Conseil d'administration d'insister sur le rôle que jouent l'OIT et ses mandants tripartites pour atteindre l'objectif de développement durable. Cette réunion, qui a été présidée par l'envoyé spécial du Directeur général au Sommet, M. Allan Larsson, a donné lieu à un échange de vues très dynamique entre les représentants de 150 gouvernements, d'organisations intergouvernementales et de grands groupes. Le ministre belge de l'Economie et de la Recherche scientifique a, à cette occasion, prononcé une allocution³.
8. Le BIT a également contribué à un autre événement parallèle, intitulé «Dialogue avec la société civile», organisé à l'initiative de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et auquel ont participé sept commissaires, notamment les deux coprésidents de la commission – M. Mkapa, Président de la Tanzanie, et M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande. Cette réunion a permis à dix représentants des grands groupes⁴ de présenter leurs vues sur la dimension sociale de la mondialisation et de suggérer à la commission mondiale de nouvelles approches politiques possibles. Plusieurs des quelque 150 participants ont également pu prendre directement la parole. Cette réunion a permis de souligner les liens qui existent entre la dimension sociale de la mondialisation et la dimension sociale du développement durable.
9. Le BIT a également pris part à la cérémonie spéciale de signature par laquelle l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le gouvernement suisse sont convenus de lancer un nouveau projet de partenariat pour aider certains des pays qui ont mis en place des centres nationaux pour une production moins polluante, au nombre de

³ Une transcription non officielle de cette table ronde est disponible sur demande.

⁴ Les neuf grands groupes mentionnés dans Action 21 sont les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones et leurs communautés, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les travailleurs et leurs syndicats, le secteur des entreprises et de l'industrie, la communauté scientifique et technologique, et les agriculteurs.

30, à ne plus s'occuper seulement des questions d'environnement, comme cela était le cas dans le passé, mais aussi des normes sociales. Lord Brett a signé le mémorandum d'accord au nom de l'OIT.

10. Tout au long du processus préparatoire, le BIT a reçu un soutien particulièrement significatif de la part d'un certain nombre de délégations (en particulier de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, de l'Indonésie, de la Suède, et de la Suisse) ainsi que du grand groupe des syndicats, extrêmement actif. Ces efforts des «amis de l'OIT» ont permis de maintenir à l'ordre du jour des négociations les questions chères à l'Organisation. Il convient toutefois de souligner que la visibilité de celle-ci a parfois résulté du fait que plusieurs délégations se sont opposées à ce qu'il soit fait référence à l'OIT ou à la dimension sociale de certaines questions, notamment des normes fondamentales du travail et de questions liées au commerce et à la finance, ce qui a suscité des débats répétés au sein des divers groupes de négociation.

Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg

11. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵ comprend 170 paragraphes et représente au total plus de 60 pages; il est composé des chapitres suivants: élimination de la pauvreté, modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits Etats insulaires en développement; développement durable de l'Afrique et autres initiatives régionales; moyens d'application et cadre institutionnel du développement durable.
12. Un grand nombre des questions débattues ont donné lieu à des négociations et à des résultats complexes, ardues et parfois confus. Cela a été notamment le cas pour les questions ayant trait au commerce et à la finance; pour les références à la Conférence ministérielle de Doha et au Consensus de Monterrey et à d'autres conférences de l'ONU tenues depuis 1992; pour la mention des principes spécifiques adoptés à Rio et leur interprétation; pour la référence à la fixation d'objectifs et de cibles spécifiques en matière d'action dans les domaines de l'assainissement, de l'énergie renouvelable et des subventions; pour les références aux droits de l'homme, aux normes et droits du travail; pour la responsabilité et l'obligation redevable des entreprises; et pour les femmes et la santé, pour n'en citer que quelques-unes. Bien souvent, le consensus n'a été obtenu sur certains points que tard dans la nuit, après des efforts tortueux à la recherche d'une terminologie de compromis. Le libellé du plan de mise en œuvre ne peut donc être qualifié ni d'élégant ni d'homogène.
13. Bien que les négociations aient été réellement complexes et difficiles et les résultats obtenus parfois troublants, voire décevants, il n'en reste pas moins que le Sommet de Johannesburg a posé la vraie question: comment intégrer les politiques sociales, les politiques économiques et les politiques de l'environnement pour parvenir à un développement durable? Le BIT estime que les textes adoptés ont établi un nombre important de possibilités pour une mise en œuvre plus rapide d'Action 21 et la réalisation du développement durable. Le Sommet de Johannesburg avait pour objectif de relancer et de raviver la mise en œuvre de cet instrument, et il incombe désormais aux gouvernements, aux organisations internationales, aux grands groupes et à la société civile de se mettre au travail.

⁵ <http://ods-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/636/94/pdf/N0263694.pdf?OpenElement>.

14. Ainsi, des progrès substantiels ont été réalisés pour définir les mesures à prendre dans cinq domaines prioritaires identifiés par le Secrétaire général de l'ONU, à savoir l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité. Dans le plan de mise en œuvre, la communauté internationale a pris les engagements suivants:
- a) *Eau et assainissement*: réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès aux services d'assainissement – ce qui complète l'objectif visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable, objectif établi par la Déclaration du Millénaire.
 - b) *Energie*: améliorer l'accès aux services d'énergie modernes, parvenir à une utilisation plus rationnelle de l'énergie, accorder une place plus large aux sources d'énergie renouvelable, éliminer progressivement, le cas échéant, les subventions à l'énergie, et appuyer les objectifs du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) visant à ce qu'au moins 35 pour cent de la population africaine aient accès à l'énergie, d'ici les vingt prochaines années.
 - c) *Santé*: d'ici à 2020, les substances chimiques devraient être utilisées et produites de manière à amoindrir les effets adverses qu'elles ont sur la santé humaine et l'environnement. Les pays sont encouragés à mettre en œuvre, dès que possible, le nouveau système global harmonisé de classification et d'étiquetage des substances chimiques, dans lequel le BIT a joué un rôle primordial, afin qu'il soit pleinement opérationnel avant 2008.
 - d) *Agriculture*: élaboration en Afrique de stratégies de sécurité alimentaire d'ici à 2005.
 - e) *Biodiversité*: inversion de la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles et rétablissement des stocks halieutiques à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal constant d'ici à 2015 et de réduire la perte de biodiversité d'ici à 2010.
15. En outre, le système des Nations Unies a préparé un «cadre préliminaire d'action» applicable à chacun de ces domaines thématiques, qui précise la manière dont ces questions devront être traitées à l'avenir. Il est regrettable que ces différents cadres n'explorent pas suffisamment la dimension sociale de ces thèmes et qu'ils ne reflètent pas non plus de manière appropriée le rôle potentiel du BIT à cet égard. Le respect de ces engagements offrira de nouvelles possibilités et posera de nouveaux défis en termes d'emploi et d'activités rémunératrices, mais permettra également d'améliorer de manière significative la qualité de vie et les conditions de travail des citoyens pauvres, hommes et femmes, tant en milieu urbain que rural, et de renforcer le programme de l'OIT concernant un travail décent. Le BIT sera donc très certainement appelé à jouer un rôle actif dans la réalisation des cinq objectifs définis par le Secrétaire général de l'ONU.
16. L'un des paragraphes du chapitre relatif à l'élimination de la pauvreté a trait au rôle de l'emploi et du BIT. A l'issue d'après négociations, le paragraphe ci-après a été adopté:
- 10 b) D'apporter une assistance à la création d'emplois rémunérateurs, compte tenu de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- Dans ce chapitre, il est également explicitement fait référence au travail des enfants et à la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, à la nécessité d'améliorer l'emploi des citoyens pauvres, de promouvoir le développement de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises, et de trouver dans les activités d'industries extractives à petite échelle des moyens d'existence sûrs et durables.
17. Le chapitre relatif à la modification des modes de consommation et de production non viables traite des mesures à prendre à tous les niveaux et met l'accent sur le rôle des programmes et des centres de production moins polluants:

18 b) Encourager le dialogue entre les entreprises et les communautés où elles exercent leurs activités et les autres parties prenantes;

18 d) Mettre en place sur le lieu de travail des partenariats et des programmes, notamment des programmes de formation et d'éducation.

18. Le chapitre relatif aux ressources naturelles évoque la nécessité d'améliorer la protection et la gestion des ressources dans les domaines de la forêt, des activités minières, du tourisme, de l'agriculture, de la pêche, de la gestion des catastrophes, de la biodiversité et des changements climatiques, lesquelles peuvent avoir un effet direct et indirect sur l'emploi et le travail décent, en particulier sur le lieu de travail, et constituer aussi bien des défis que des opportunités pour les partenaires sociaux de l'OIT.

19. Le chapitre relatif à la mondialisation demande clairement que des mesures soient prises pour:

47 d) Appuyer l'Organisation internationale du Travail et soutenir ses travaux en cours concernant la dimension sociale de la mondialisation, conformément au paragraphe 64 du Consensus de Monterrey.

Le chapitre sur la santé demande que des mesures soient prises à tous les niveaux pour:

55 m) Renforcer et appuyer les programmes de l'OIT et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visant à diminuer le nombre des décès, des accidents et des maladies liés au travail, et établir une corrélation entre l'hygiène du travail et l'action sanitaire dans le but de promouvoir la santé et l'éducation.

48 c) Protéger la santé des travailleurs et promouvoir la sécurité du travail, notamment en adoptant de façon spontanée, selon qu'il conviendra, le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail, dans le but d'améliorer les conditions de travail.

20. Le chapitre sur le cadre institutionnel du développement durable demande à la communauté internationale de:

140 a) Mieux intégrer les objectifs du développement durable et d'appuyer la prise en compte d'Action 21 et des résultats du Sommet dans les politiques, les programmes de travail et les directives opérationnelles des organismes, programmes et fonds des Nations Unies compétents.

140 b) Renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le Fonds pour l'environnement mondial et l'OMC, par l'entremise du Comité de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Groupe de gestion de l'environnement et des autres organes de coordination interinstitutions.

Ce chapitre contient en outre une autre disposition par laquelle il est demandé à la communauté internationale de:

140 c) Renforcer et mieux intégrer les trois dimensions des politiques et des programmes touchant au développement durable et promouvoir la pleine intégration des objectifs relatifs au développement durable dans les programmes et les politiques des organismes qui traitent essentiellement des questions sociales. En particulier, la dimension sociale du développement durable devrait être renforcée, notamment en mettant l'accent sur le suivi des décisions prises au Sommet mondial pour le développement social et lors de la conférence d'examen de leur application après cinq ans, compte tenu des rapports établis à ces réunions, ainsi qu'en soutenant les systèmes de protection sociale.

Il est également demandé à la communauté internationale de:

140 f) Promouvoir la responsabilité et l'obligation redditionnelle des entreprises et les échanges des meilleures pratiques dans le contexte du développement durable,

notamment, le cas échéant, dans le cadre d'instances de dialogue multipartites telles que la Commission du développement durable.

Déclaration de Johannesburg sur le développement durable

21. La finalisation de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable a été une course contre la montre dans laquelle le Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki, et toute l'équipe sud-africaine de ministres et de hauts fonctionnaires se sont directement impliqués. Ce texte confirme l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement en faveur du développement durable et reflète quelques-unes des questions prioritaires et des engagements figurant dans le plan de mise en œuvre. Par cette Déclaration, il est demandé aux gouvernements et aux grands groupes de prendre des mesures d'action conjointes dans le cadre du processus de mise en œuvre et de réaffirmer leur attachement au multilatéralisme et au rôle de l'Organisation des Nations Unies. Le texte contient également le paragraphe suivant, unique référence dans la Déclaration à une institution de l'ONU:

28. Nous convenons en outre de prendre des mesures visant à multiplier les activités génératrices de revenus, dans le respect de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail.

Le texte intégral de la Déclaration est reproduit dans l'annexe II du présent document.

Suivi du Sommet

22. L'intégration des politiques sociales et économiques et des politiques d'environnement aux niveaux national et mondial est une tâche qui, bien qu'immense et complexe, est désormais largement reconnue comme une nécessité urgente, et ce notamment grâce au Sommet. La poursuite des politiques convenues à Johannesburg aura des conséquences majeures pour l'OIT et ses mandants tripartites dans les années à venir et impliquera une analyse de l'emploi et des conséquences sociales de la modification du cadre politique nécessaire à la réalisation des objectifs définis à Johannesburg. Une contribution clé du BIT au suivi du Sommet sera d'encourager le dialogue social sur le lieu de travail, dans les entreprises, aux niveaux sectoriel, national et international, et de participer à la gestion du changement.

23. La portée et la structure de la mise en œuvre globale des décisions prises à Johannesburg se modifieront en fonction des processus d'examen entrepris par les gouvernements, l'Assemblée générale des Nations Unies et les secrétariats des institutions membres du système des Nations Unies et leurs organes décisionnels, ainsi que par les grands groupes. Le BIT pourrait privilégier les mesures de suivi dans plusieurs domaines identifiables.

24. Tout d'abord, en raison de la pertinence pour l'OIT des principales conférences mondiales organisées par l'ONU ces dix dernières années, le Bureau a engagé des efforts résolus afin d'intégrer, au moyen d'une approche adaptée, les conclusions de ces conférences dans les objectifs stratégiques de l'OIT. Il est tout à fait évident que les décisions prises à Johannesburg devront être regroupées et intégrées dans le processus global de gestion de la contribution de l'OIT à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire. Il conviendra également de prendre en compte la relation entre la Conférence ministérielle de Doha, le suivi du Consensus de Monterrey et les résultats obtenus à Johannesburg.

25. Dans une telle optique, deux domaines prioritaires pourraient retenir l'attention prioritaire de l'OIT et de ses mandants tripartites. En premier lieu, il s'agit du rôle que joue le BIT en matière de mobilisation d'expertise et de services d'appui pour faire en sorte que l'emploi

et les activités rémunératrices deviennent des composantes fondamentales des stratégies, plans et programmes de réduction de la pauvreté. L'Agenda global pour l'emploi de l'OIT a instauré le cadre dans lequel pourrait s'inscrire cette initiative, notamment pour ce qui est de mieux comprendre la corrélation complexe et évolutive entre emploi et développement durable et d'y apporter des réponses institutionnelles appropriées. L'établissement de l'Alliance mondiale pour l'emploi et le développement durable, comme préconisé dans l'Agenda global pour l'emploi, doit recevoir une attention particulière. Cette initiative pourrait s'inscrire dans le cadre des activités concernant le travail des jeunes et du rôle particulier que joue le BIT au sein du Réseau pour l'emploi des jeunes, créé à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, en collaboration avec la Banque mondiale et les Nations Unies. Cette initiative tiendrait compte, conformément à la Déclaration de Johannesburg, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

26. La deuxième grande priorité pour le BIT en matière de suivi du Sommet est d'identifier comment l'Organisation et ses mandants peuvent faciliter la gestion du changement, qui devrait connaître une accélération rapide grâce aux nouvelles mesures d'ordre économique, technologique et social visant à promouvoir une modification des modes de production et de consommation, en particulier dans les pays industrialisés, et à améliorer la protection et la gestion des ressources naturelles. De tels changements devraient provoquer, d'ici dix ou vingt ans, une révolution de la nature et du mode de production et de consommation qui affectera un large éventail de secteurs, notamment les industries forestière et manufacturière, l'agriculture, les mines, les transports, l'énergie, le tourisme, la pêche et le bâtiment. Compte tenu de la structure tripartite de l'OIT, de l'expertise acquise et des mécanismes existant en matière de dialogue social, dont le programme des activités sectorielles, le BIT pourrait jouer un rôle tout à fait utile en facilitant le dialogue entre les partenaires sociaux et les autres acteurs concernés au sujet des voies et moyens envisageables pour une gestion responsable du changement, d'un point de vue tant économique qu'écologique et social, c'est-à-dire une gestion plus viable.
27. La commission est invitée à discuter des priorités des gouvernements, des employeurs et des travailleurs concernant les mesures que pourrait prendre le BIT pour assurer le suivi du Sommet à tous les niveaux et renforcer leur capacité future de réponse. La commission est également invitée à examiner comment le BIT pourrait parvenir à intégrer le suivi du Sommet de Johannesburg dans les activités de l'Organisation, en tenant compte des ressources disponibles au titre du programme et du budget actuels et futurs du BIT ainsi que des possibilités de financement extrabudgétaire.
28. *En outre, la Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'inviter le Directeur général à élaborer des propositions concernant les mesures que le BIT pourrait prendre pour assurer le suivi du Sommet de Johannesburg, propositions qui seraient soumises à la commission pour un examen initial à sa réunion de novembre 2003, compte étant tenu des résultats du Sommet, de la participation du BIT à la coordination interinstitutions du suivi, des discussions de la commission et des consultations menées en tant que de besoin. Les propositions en question devraient inclure les éléments pertinents des propositions de programme et budget pour 2004-05, et préciser les possibilités de mobiliser des fonds extrabudgétaires.*

Genève, le 16 janvier 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 28.

Annexe I

Déclaration de M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 29 août 2002)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Ce Sommet doit répondre à une question simple: comment, au cours des dix prochaines années, pouvons-nous faire mieux et davantage sur les fronts du développement durable, de la création d'emplois, de la lutte contre la pauvreté et de la dégradation de l'environnement qu'au cours des dix années qui se sont écoulées depuis le Sommet de Rio?

En **premier** lieu, reconnaissons que, pour changer des modes de production et des habitudes de consommation non durables, en misant sur des technologies plus efficaces, il faut révolutionner notre façon de travailler et changer radicalement notre façon de faire. Les générations actuelles devront modifier l'ensemble de notre système économique, en particulier les politiques budgétaires actuellement préconisées.

Il s'agit là sans aucun doute d'un redoutable défi, mais également d'une formidable occasion d'opérer des percées technologiques, d'investir, d'améliorer les compétences et de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes ainsi que le travail décent – en un mot, une croissance durable. Et les pays en développement, surtout en Afrique, devront avoir accès aux ressources nécessaires. L'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité: nous devons tout d'abord nous concentrer sur ces domaines prioritaires, comme le propose le Secrétaire général, M. Kofi Annan.

En **deuxième** lieu, ancrons cette stratégie dans le monde du travail. C'est là en effet que bon nombre d'initiatives connaissent en définitive le succès ou l'échec. Gérer le changement à travers une étroite collaboration entre les gouvernements et les acteurs réels de l'économie est essentiel. Ce sont les travailleurs et les employeurs organisés, les femmes comme les hommes, qui seront les principaux acteurs de la transition technologique vers cette durabilité que nous recherchons. L'OIT, avec son programme en faveur du travail décent, est fermement décidée à mettre à profit sa longue expérience du dialogue social et de la recherche d'un consensus pour faciliter ces changements. C'est pourquoi nos trois principaux représentants, qui dirigent respectivement le groupe gouvernemental, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, sont présents à ce Sommet.

En **troisième** lieu, souvenons-nous que c'est par le travail – un travail accompli dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine – que l'on peut s'affranchir de la pauvreté, gagner décemment sa vie, être en relation avec la société et l'environnement de manière véritablement durable. Je me félicite que ce fait soit reconnu dans le projet de plan de mise en œuvre. L'adoption de politiques actives du marché du travail et la recherche du plein emploi sont des instruments clés pour éliminer la pauvreté, comme nous l'avons tous reconnu lors du Sommet social.

En **quatrième** lieu, considérons le fait que la mondialisation, sous sa forme actuelle, aggrave plutôt qu'elle ne réduit la fracture sociale à l'intérieur des pays et entre les pays. Nombreux sont ceux dans le monde qui sont profondément troublés, voire même en colère, devant l'incapacité où l'on se trouve de renverser ces tendances. Afin d'humaniser la mondialisation, nous devons établir une forte synergie entre les perspectives sociale, environnementale et économique. Nous devons développer notre capacité à parvenir à une vision intégrée. Nous devons absolument injecter une bonne dose d'équité et de responsabilité dans le système commercial et le système financier internationaux. La question de l'équité ne se résoudra pas d'elle-même, il faudra bien y apporter une solution.

Le BIT a créé la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation afin que celle-ci se penche sur ces questions et fasse part de ses conclusions. Les coprésidents de la commission – M. Mkapa, Président de la Tanzanie, et M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande – tiennent une réunion de consultation ici même avec des représentants de la société civile.

En **cinquième** lieu, sachons reconnaître que, si nous sommes ici aujourd'hui, c'est avant tout parce qu'un certain nombre d'environnementalistes à la fois préoccupés et déterminés ont su, au cours des trente dernières années, ébranler le système. Ils sont parvenus à placer la question de la durabilité au cœur de la politique mondiale, alors qu'elle n'était jusqu'alors qu'une question marginale. Au sein des entreprises, des syndicats et de tous les groupes importants, des initiatives d'envergure sont maintenant engagées en faveur de l'environnement, ces initiatives ayant toutes au moins quelques ambitions communes.

Je forme l'espoir que le Sommet de Johannesburg aidera ces forces à faire avancer «Action 21» et contribuera à maintenir une pression nécessaire pour que s'opère un changement certes parfois inconfortable, mais ô combien essentiel. Il faudra pour cela que les gouvernements, assumant pleinement leurs responsabilités, exercent fermement leur rôle dirigeant.

En **sixième** lieu, convenons-en, laisser les choses suivre leur cours n'est pas envisageable. Nous devons nous préparer à revoir, repenser et réorienter les politiques du passé.

L'Afrique du Sud nous montre la voie. Le Président Mbeki a qualifié les fractures sociales qui affligent le monde aujourd'hui d'apartheid au niveau mondial. Il est même allé plus loin en comparant la mobilisation nécessaire à l'échelon mondial pour assurer un développement durable à la mobilisation des citoyens du monde en faveur de la lutte pour la liberté du peuple sud-africain.

Ils ont réussi et nous nous devons également de réussir. Lorsque nous quitterons Johannesburg, emportons avec nous un peu de leur courage, de leur conviction et de leur confiance – c'est là une énergie précieuse qui devrait tous nous guider. Vous tous qui, à cette conférence, lutez pour un monde meilleur, savez fort bien que l'énergie émanant de la lutte est une énergie constamment renouvelable qui finit par rendre le changement inévitable.

Annexe II

Rapport du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août – 4 septembre 2002)

Chapitre I. Résolutions adoptées par la Conférence

Résolution 1* **Déclaration politique**

Le Sommet mondial pour le développement durable,

S'étant réuni à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002,

1. *Adopte* la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, figurant en annexe à la présente résolution;
2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'entériner la Déclaration de Johannesburg telle qu'elle a été adoptée par la Conférence.

Annexe **Déclaration de Johannesburg** **sur le développement durable**

De nos origines au futur

1. Nous, représentants des peuples du monde, réunis à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 4 septembre 2002, réaffirmons notre engagement en faveur du développement durable.
2. Nous nous engageons à rendre la société mondiale plus humaine, plus secourable et plus respectueuse de la dignité de chacun.
3. Au début du présent Sommet, les enfants du monde nous ont expliqué avec simplicité et clarté que l'avenir leur appartenait et nous ont tous mis au défi de leur léguer, grâce à notre action, un monde débarrassé des fléaux que sont la pauvreté, la dégradation environnementale et les modes de développement non viables.
4. Après avoir écouté ces enfants qui représentent notre avenir collectif, nous qui sommes venus des quatre coins de la planète, riches d'expériences diverses, nous nous sommes sentis unis et mus par le sentiment profond qu'il nous appartenait de leur redonner des raisons d'espérer.
5. A ce titre, nous assumons notre responsabilité collective, qui est de faire progresser, aux niveaux local, national, régional et mondial, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, piliers interdépendants et complémentaires du développement durable.
6. Depuis le continent africain, berceau de l'humanité, nous assumons, au moyen du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et de la présente Déclaration, notre responsabilité les uns envers les autres, envers tous les êtres vivants et envers les générations futures.
7. Conscients que l'humanité se trouve à un carrefour, nous sommes unis dans notre détermination à répondre de façon positive à la nécessité de concevoir un plan pragmatique et

* Adoptée à la 17^e séance plénière, le 4 septembre 2002; pour le débat, voir chap. VIII.

d'une grande visibilité qui aboutisse à l'élimination de la pauvreté et favorise le développement humain.

De Stockholm à Johannesburg en passant par Rio de Janeiro

8. Il y a 30 ans, à Stockholm, nous sommes convenus qu'il était urgent de répondre au problème de la détérioration de l'environnement¹. Il y a 10 ans, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, nous sommes convenus que la protection de l'environnement et le développement social et économique étaient fondamentaux pour le développement durable², sur la base des principes de Rio. À cette fin, nous avons adopté le programme mondial intitulé Action 21 et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³, auxquels nous continuons de souscrire. La Conférence de Rio a marqué une étape significative en ce qu'elle a permis l'établissement de nouvelles priorités en matière de développement durable.
9. Entre Rio et Johannesburg, les nations du monde se sont réunies dans le cadre de plusieurs grandes conférences placées sous les auspices des Nations Unies, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement⁴ et la Conférence ministérielle de Doha⁵. Ces conférences ont défini une vision d'ensemble pour l'avenir de l'humanité.
10. Au Sommet de Johannesburg, des populations très diverses ont pu exprimer leurs points de vue de manière constructive, à la recherche de la meilleure route à suivre pour que les principes du développement durable soient respectés et se traduisent par des résultats concrets. Le Sommet de Johannesburg a également confirmé les progrès notables réalisés dans le sens d'un consensus mondial et de l'édification d'un partenariat entre toutes les populations de notre planète.

Les défis auxquels nous sommes confrontés

11. Nous estimons que l'élimination de la pauvreté, l'adaptation des modes de consommation et de production, ainsi que la protection et la gestion viable du stock de ressources naturelles nécessaires au développement économique et social sont des objectifs primordiaux de développement durable et en sont aussi les conditions préalables.
12. Le clivage qui divise la société humaine entre riches et pauvres et le fossé toujours grandissant entre le monde développé et le monde en développement font peser une lourde menace sur la prospérité, la sécurité et la stabilité mondiales.
13. L'environnement mondial demeure fragile. L'appauvrissement de la diversité biologique se poursuit, les ressources halieutiques continuent de diminuer, la désertification progresse dans les terres naguère fertiles, les effets préjudiciables du changement climatique sont déjà évidents, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices, les pays en développement de plus en plus vulnérables, et la pollution de l'air, de l'eau et du milieu marin empêche des millions d'individus d'accéder à un niveau de vie correct.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.73.II.A.14 et rectificatif), chap. I.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I à III.

³ *Ibid.*, vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexes I et II.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Voir A/C.2/56/7, annexe.

14. La mondialisation a ajouté une nouvelle dimension à ces problèmes. L'intégration rapide des marchés, la mobilité des capitaux et l'accroissement notable des flux d'investissements dans le monde entier sont sources de nouveaux défis, mais ouvrent aussi de nouvelles possibilités en matière de développement durable. Mais les avantages de la mondialisation, tout comme son coût, ne sont pas répartis équitablement, puisque à cet égard les pays en développement sont confrontés à des difficultés spécifiques.
15. Nous risquons de voir ces disparités mondiales s'aggraver et, à moins que nous n'agissions de manière à modifier radicalement leur vie, les pauvres de la planète risquent de perdre confiance dans les systèmes démocratiques auxquels nous demeurons attachés, ainsi que dans leurs représentants, qui ne leur apparaîtront plus que comme des voix qui s'époumonent dans le désert.

Notre engagement envers le développement durable

16. Nous sommes déterminés à faire en sorte que notre riche diversité, qui constitue notre force collective, soit mise à profit pour nouer des partenariats constructifs axés sur le changement et visant à atteindre notre objectif commun, à savoir le développement durable.
17. Reconnaisant combien il est important de renforcer la solidarité entre les hommes, nous encourageons instamment la promotion du dialogue et de la coopération entre les civilisations et les peuples de la planète, sans considération de race, de handicap, de religion, de langue, de culture ou de traditions.
18. Nous nous félicitons que le Sommet de Johannesburg ait été axé sur l'universalité de la dignité humaine et nous sommes résolus, grâce à l'adoption de cibles et de calendriers précis, mais aussi à l'établissement de partenariats, à faire en sorte que des populations de plus en plus nombreuses bénéficient de biens ou de services aussi élémentaires que l'eau salubre, les systèmes d'assainissement, un logement convenable, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de la diversité biologique. Dans le même temps, nous travaillerons de concert pour nous aider mutuellement à accéder aux ressources financières nécessaires, à tirer parti de l'ouverture des marchés, à promouvoir le renforcement des capacités, à utiliser les technologies modernes dans le but de favoriser le développement, à pratiquer les transferts de technologies, à développer les ressources humaines, et à faire en sorte que les populations qui en sont privées aient accès à l'éducation et à la formation, afin que soit banni pour toujours le sous-développement.
19. Nous réaffirmons notre engagement d'accorder une attention particulière et prioritaire aux situations qui constituent de graves menaces pour le développement durable à l'échelle mondiale et de nous employer à y mettre un terme ou à en atténuer les effets. Il s'agit notamment de la faim chronique, de la malnutrition, de l'occupation étrangère, des conflits armés, des problèmes liés aux drogues illicites, de la criminalité organisée, de la corruption, des catastrophes naturelles, du trafic d'armes illicite, de la traite des êtres humains, du terrorisme, de l'intolérance et de l'incitation à la haine raciale, ethnique, religieuse ou autre, de la xénophobie et des maladies endémiques, contagieuses et chroniques, en particulier le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.
20. Nous sommes résolus à veiller à ce que l'habilitation et l'émancipation des femmes, ainsi que l'égalité entre les sexes, soient intégrées à toutes les activités que recouvrent l'Action 21, les objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire⁶ et le Plan d'application du présent sommet.
21. Nous savons que la société mondiale dispose des moyens et des ressources nécessaires pour faire face aux défis que constituent l'élimination de la pauvreté et le développement durable, auxquels l'humanité tout entière est confrontée. Ensemble, nous pourrons faire un pas en avant supplémentaire et obtenir que les ressources existantes soient utilisées au profit de tous.
22. A ce propos, et pour faciliter la réalisation de nos buts et objectifs en matière de développement, nous invitons instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à

⁶ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

consentir des efforts concrets afin d'atteindre l'objectif fixé au plan international en matière d'aide publique au développement.

23. Nous saluons et appuyons la formation d'alliances et de groupements régionaux plus puissants, tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, visant à promouvoir la coopération régionale, à améliorer la coopération internationale et à soutenir le développement durable.
24. Nous resterons particulièrement attentifs aux exigences des petits Etats insulaires en développement et des pays les moins avancés en matière de développement.
25. Nous réaffirmons le caractère essentiel du rôle des populations autochtones dans le cadre du développement durable.
26. Le développement durable suppose une perspective à long terme et une large participation à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions et à la mise en œuvre à tous les niveaux. En tant que partenaires sociaux, nous continuerons d'encourager l'émergence de partenariats stables qui rassemblent les principaux groupes concernés, dans le respect de leur indépendance, car chacun a un rôle important à jouer.
27. Nous nous accordons à penser que, dans le cadre de ses activités légitimes, le secteur privé dans son ensemble, c'est-à-dire les grandes entreprises comme les petites, a le devoir de contribuer à l'émergence de communautés et de sociétés équitables et durables.
28. Nous convenons en outre de prendre des mesures visant à multiplier les activités génératrices de revenus, dans le respect de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail⁷.
29. Nous nous accordons à penser que les entreprises du secteur privé doivent fonctionner dans un encadrement réglementaire transparent et stable.
30. Nous nous engageons à renforcer et à améliorer la gouvernance à tous les niveaux dans le sens de l'application effective d'Action 21, des objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire et du Plan d'application du présent sommet.

L'avenir est au multilatéralisme

31. Pour atteindre nos objectifs en matière de développement durable, nous devons disposer d'institutions internationales et multilatérales qui soient à la fois efficaces, démocratiques et comptables de leurs actes.
32. Nous réaffirmons notre attachement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à la promotion du multilatéralisme. Nous soutenons l'Organisation des Nations Unies dans sa fonction de chef de file, car elle est l'instance la plus universelle et la plus représentative du monde, donc la mieux placée pour favoriser le développement durable.
33. Nous nous engageons également à vérifier à intervalles réguliers que nous progressons vers la réalisation de nos objectifs et de nos buts en matière de développement durable.

De l'intention à l'action

34. Nous nous accordons à penser qu'il s'agit là d'une tâche collective qui doit faire intervenir tous les grands groupes ayant participé à l'événement historique qu'a constitué le Sommet de Johannesburg.
35. Nous nous engageons à agir ensemble, unis par une même détermination à sauver notre planète, à promouvoir le développement humain et à parvenir à la prospérité et à la paix universelles.

⁷ Voir OIT, *Déclaration sur les principes fondamentaux et les droits sur le lieu de travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-sixième session, Genève, 18 juin 1998* (Genève, Bureau international du Travail, 1998).

36. Nous souscrivons au Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et nous déclarons résolus à donner suite à tous les objectifs socioéconomiques et environnementaux qui y sont formulés, dans le respect des délais convenus.
37. Depuis le continent africain, berceau de l'humanité, nous nous engageons solennellement devant les populations de la planète et les générations qui hériteront de cette terre à faire en sorte que le développement durable que nous appelons de nos vœux devienne une réalité.